



# Ludothèque municipale de Rungis

## Règlement intérieur

La ludothèque est une structure municipale qui se définit comme étant un lieu de loisirs, de rencontres interculturelles et intergénérationnelles autour du jeu et du jouet. Elle est ouverte aux enfants scolarisés à Rungis de la Petite section au CM2 et leurs parents.

Elle met à disposition des jeux et des jouets à utiliser sur place.

Une équipe d'animateurs est disponible pour guider dans le choix des jeux et des jouets, expliquer les règles et accompagner lors d'une partie.

### Accompagnement des enfants

Cette structure n'assure pas les fonctions d'une garderie ; les enfants sont accompagnés obligatoirement d'une personne majeure qui reste durant tout le temps de présence de l'enfant. Seuls les enfants en classe de CM1 et CM2 peuvent venir non accompagnés, mais ils restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

### Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est de 30 personnes. En cas d'affluence, les animateurs de la ludothèque seront dans l'obligation d'organiser un roulement.

### Jours et horaires d'ouverture

La ludothèque est ouverte au public uniquement durant les périodes scolaires aux heures suivantes :

- le mercredi de 14h à 18h ;
- le samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Le temps d'accueil s'arrête 15mn avant la fermeture (temps de rangement).

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés selon les périodes de l'année et les besoins du service. La structure se réserve le droit de fermeture exceptionnelle. Les usagers en seront préalablement informés par voie d'affichage.

### Carte d'adhésion

La cotisation est de 6 € par enfant. Le règlement se fait à l'ordre du « Trésor public » sur la facture « cantine, périscolaire » du mois suivant l'inscription et la remise de la fiche de renseignement. Il sera envoyé en retour une carte d'adhérent au nom de l'enfant qui devra être présentée à chaque visite. La cotisation est valable durant une année scolaire. En cas de perte ou de vol de la carte, une nouvelle carte pourra être délivrée gratuitement.

Il est possible de tester gratuitement l'activité ludothèque une première fois avant de s'inscrire.

### Règles de vie

Les animateurs préservent l'harmonie du lieu en favorisant la communication et le respect de chacun.

Les jeux et les jouets sont mis à la disposition de tous ; il est demandé à chacun d'en prendre soin. Chaque adhérent s'engage à respecter les autres joueurs, et les animateurs, à prendre soin des locaux, des jeux et des jouets et à participer au rangement. Les jeux et jouets utilisés doivent être remis à leur place après vérification du contenu par les animateurs.

Il est interdit de boire, de manger et de fumer dans la ludothèque. L'utilisation de la cigarette électronique est interdite dans les lieux fermés et couverts accueillant du public ou constituant des lieux de travail de la présente structure. Il est défendu d'amener des animaux au sein de la ludothèque. Il est demandé de mettre son téléphone en mode silencieux.

Le non-respect de ces règles peut entraîner un renvoi provisoire, voire définitif sans prétendre à aucun remboursement de l'adhésion.

### Responsabilité de la Ville

La Ville décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir lors de l'utilisation des jouets et des jeux au sein de la ludothèque. Les effets personnels sont sous la seule surveillance de leurs propriétaires.

*Septembre 2015*